

Délibération n°D20230144

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Secrétariat Général

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CAZES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT ET UN DÉCEMBRE, à 16 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 23, 24, 25, 26, 25, 26, 25, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 14/12/2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (1), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (2), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (3), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (4), Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :	Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Joël KERDRAON
	Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
	Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Lionel FREL

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »

(2) Départ au dossier n° 5 « Décision modificative n°2 – Exercice 2023 »

(3) Départ au dossier n° 23 « Motion relative à la déviation de Beynac »

(4) Départ au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »

CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - INTÉGRATION DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et notamment son article 1^{er} ;

VU le courrier du 1er décembre 2023 des services préfectoraux qui rappelle que lorsqu'un contrat de la commande publique a pour objet l'exécution d'un service public, son titulaire est tenu d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public ;

CONSIDÉRANT que l'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 impose aux contrats de la commande publique de prévoir des mesures en faveur du respect des principes de la République ;

CONSIDÉRANT que par extension, ces mesures doivent s'appliquer aux contrats de délégation de service public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE MODIFIER** par avenant les contrats de délégation de service public conclus par la collectivité à compter du 25 août 2021 (Guinguette, Café des Musées, Fourrière,...) afin d'y intégrer les

dispositions de l'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 selon la formulation portée en annexe de la présente ;

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 29 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS.

2 voix contre : Julie TEJERIZO (pouvoir), Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 21/12/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **27 DEC. 2023**
et de l'affichage en date du **27 DEC. 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Jean-Pierre CAZES



Le Maire,
Jonathan PRIOLEAUD